



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13 avril 2020

Dossier complet le :

14 avril 2020

N° d'enregistrement :

2020-2002

1. Intitulé du projet

Mise en oeuvre du nouveau four Basse Pression n°2 UMV - Site PSA de Valenciennes (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PEUGEOT CITROEN MECANIQUE DU NORD OUEST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Simon ASTIC - Responsable Environnement

RCS / SIRET

4 1 4 7 1 3 7 6 8 0 0 0 6 0

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le projet d'implantation d'un nouveau four basse pression de traitement thermique est soumis à la rubrique 2561 (soumis à Déclaration contrôlée), non repris dans les critères de demande d'examen au cas par cas. Toutefois, pour le stockage d'acétylène (Rubrique 4719 actuellement déclarée inférieure à 1 tonne), la situation projetée de 1840 kg dépassera le seuil à Autorisation et pour le stockage d'ammoniac (1485 kg actuellement déclarés), la situation projetée à 2970 kg dépassera également le seuil à Autorisation de 1,5 tonnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la modernisation de ses activités et procédés sur le site de Valenciennes, PSA projette la modernisation du traitement thermique par l'implantation d'un deuxième four basse pression dans l'atelier d'usinage en remplacement des anciens fours (arrêt de l'ensemble des fours traditionnels programmé à terme).

Le procédé de carbonituration basse pression engendrera le stockage d'ammoniac et d'acétylène dans 2 nouveaux locaux à l'extérieur des bâtiments. Une cuve complémentaire d'ammoniac sera également présente à l'extérieur ce qui portera le stock d'ammoniac à 2 cuves de 485 kg maximum en dehors des locaux.

Un nouveau groupe froid assurera le refroidissement de la boucle eau du four.

Il n'est pas prévu de démolition, uniquement la construction de nouveaux locaux dédiés au stockage de gaz.

Quant à l'implantation du four, ce dernier sera installé dans le prolongement du premier four installé en 2019 dans l'atelier d'usinage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet du four BP2 est dans la continuité de la stratégie PSA d'installer de nouvelle génération de four de traitement thermique dit FOUR BASSE PRESSION sur le site de Valenciennes en remplacement de fours « ANCIENNE GENERATION » et d'implanter ce four dans l'atelier d'usinage.

L'enjeu de ce projet est :

- D'améliorer la tenue au choc et en fatigue des pignons et arbres BE et MB6 par procédé de cabonituration basse pression
- De garantir le potentiel Traitement Thermique Basse Pression sur les nouveaux produits pour l'équipement de véhicules électriques avec l'intégration des moto réducteurs RG1 et RGM.
- D'améliorer la performance économique du TTH avec :
 - La suppression des rénovations lourdes sur les fours anciennes générations
 - L'optimisation de la Performance intrinsèque des fours TTH BP
 - Amélioration de la maquette effectif ; gains énergie ; Qualité ; ...
- De réduire nos impacts sur l'environnement (réduction des déchets liés au grenailage, suppression d'opérations de lavage)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux concerneront uniquement l'installation du four basse pression (BP2) dans l'atelier d'usinage existant à côté du 1er four basse pression. 5 rejets à l'atmosphère seront réalisés en toiture (identiquement au four BP1 existant).

Les stockages d'acétylène et d'ammoniac seront implantés dans 2 nouveaux locaux séparés de 21 m des 2 locaux existants. Il s'agira de locaux parpaing avec toiture fusible avec les mêmes dispositions constructives que les premiers locaux construits pour le premier four basse pression.

Ainsi, ces nouveaux locaux ne seront pas présents dans une zone d'effets domino d'installations existantes et ne généreront pas non plus d'effets dominos sur ces mêmes installations.

Un nouveau groupe froid sera mis en œuvre à proximité du groupe froid associé au four BP1. Le fluide associé sera du R134a.

Il n'est prévu aucune démolition.

Pour l'implantation des nouveaux locaux de stockage des gaz (acétylène et ammoniaque), la localisation retenue prend en considération les distances d'effet obtenues par les scénarios d'explosions modélisés lors de l'implantation du 1er four (étude de danger spécifique).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le process de fabrication projeté correspondant au four basse pression est repris ci-après (identique à la ligne basse pression BP1 existante):

- * Four électrique de préchauffe (450°C)
- * Cellule d'entrée sous vide pour traitement des pièces
- * Cellules de chauffe sous vide avec injection d'acétylène et ammoniac (cabonituration basse pression)
- * Cellule de trempe à l'azote (gaz) pour refroidissement brutal (augmentation de la dureté des pièces)
- * Four de revenu à 170°C (amélioration de la résilience des pièces)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de "demande d'autorisation environnementale" (rubriques 4719 et 4735-1 qui seront soumises à Autorisation au titre des ICPE) avec notamment une étude de danger sera déposé en Préfecture pour expliciter l'ensemble des modifications projetées à court terme ou réalisées depuis le dernier porter à connaissance et le dernier arrêté d'autorisation d'exploiter.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Stockage d'ammoniac de 2970 kg (rubrique 4735-1, 1485 kg déclarés),	2,970 tonnes
- Stockage d'acétylène supérieur à 1840 kg (rubrique 4719, 840 kg pour projet)	1,84 tonnes
- Groupes froid contenant du R134a (rubrique 1185-2)	3874 kg
- 5 fours avec le nouveau four basse pression (2 fours basse pression, 4 fours en fonctionnement simultané et 1 four de secours), rubrique 2561 (installés dans des ateliers existants)	5 fours
2 nouveau locaux de 25 m2 chacun pour les stockages d'ammoniac et d'acétylène.	50 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industrielles n°2 - Rouvignies
59125 TRITH SAINT LEGER

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0° 2 0' 18 " 000 Lat. 0 3° 2 8' 3 0" 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le traitement thermique permet d'améliorer la tenue mécanique des pièces rentrant dans la fabrication de boîtes de vitesses qui est l'activité principale du site de PSA Valenciennes.

Cette activité a été initialement autorisée le 5 décembre 1980 modifiée le 17 novembre 2005 accordant l'autorisation d'une nouvelle activité de boîtes de vitesses (projet MCP).

Un dossier de Porter à connaissance a été déposé le 05 octobre 2018 pour la mise en œuvre du premier four Basse Pression et a fait l'objet d'un APC en date du 07 juin 2019.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est implantée à plus de 2,5 km au sud-ouest (Marais et terroir de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'annexe 9
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie D de l'annexe 9
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'annexe 9
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc naturel régional Scarpe-Escout à environ 1 km au Nord Ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Nord. Le site n'est toutefois pas concerné par des actions à mener définies dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie D (zones de protection) de l'annexe 9 et annexe 7 (zones de servitudes)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie B de l'annexe 9

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPR Inondation de la Rhonelle approuvé le 06 décembre 2018 mais la zone d'implantation n'est pas concerné par l'aléa inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL, base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ou dans la base de données BASIAS, base de données des anciens sites industriels et activités de service.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie C de l'annexe 9
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté dans ou à proximité d'un périmètre de protection d'un captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie D de l'annexe 9
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005, Directive Oiseaux). Elle est distante de 6 km, voir Annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie D de l'annexe 9

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boucle d'eau (15 m3) fermée pour le refroidissement du four ne nécessitant pas d'appoint. Réduction des opérations de lavage (par rapport au traitement traditionnel): gain de 200 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de démolition ou d'excavation dans le cadre de la réalisation du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de démolition ou d'excavation dans le cadre de la réalisation du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et les bâtiments sont existants, en zone industrielle. Seuls deux locaux de 25 m2 seront réalisés dans le site (à proximité de l'atelier d'usinage).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et les bâtiments sont existants, en zone industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de zonage de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le PPRI de la Rhonelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires sur le site sont essentiellement dus aux rejets atmosphériques (notamment COV et poussières). Les rejets du four BP2 seront identiques au rejet de l'actuel four BP1 en quantité et qualité et plus performants que les fours traditionnels qu'ils remplacent puisqu'un oxydateur est présent en sortie du procédé de traitement. Globalement, les rejets à l'émissions seront diminués pour le procédé TTH, voir détails en Annexe 10.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de camions liés à l'activité logistique, Augmentation de 41 camions par an pour l'approvisionnement (ammoniac, acétylène et azote) pour un trafic journalier actuel de 50 camions / jours. Véhicules du personnel. La zone industrielle est directement accessible depuis l'A2 et la D59.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Zones du projet éloignée des limites de propriété. Le retour d'expérience du four BP1 (même zone d'implantation, mêmes installations) n'identifie pas de nuisances sonores lié aux installations. Circulation de véhicules et activités voisines de la zone industrielle. Pas d'augmentation significatif des rotations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage des voiries et aires de manoeuvre de véhicules, pour la sécurité du personnel et des transporteurs.</p> <p>Eclairage public; éclairage des autres sites de la zone industrielle.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principales substances à l'émission (rejets atmosphériques) sont les COV et les poussières.</p> <p>Ces rejets se trouveront ainsi en sortie de l'oxydateur thermique, du four de pré-oxydation et du four de revenu.</p> <p>Ces rejets, similaires au rejet de l'actuel four BP1 en quantité et qualité, seront intégrés dans l'auto surveillance annuel du site tout comme le premier four basse pression. (cf. Annexe 10 pour le détail)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux usées, issues des sanitaires ,et Eaux industrielles (après traitement sur site par station d'épuration) envoyées au réseau public (convention de rejet): Réduction des opérations de lavage (gain de 200 m3/an).</p> <p>Eaux pluviales dans le bassin d'infiltration- non concerné par le projet</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents associés aux fours basse pression</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation des fours BP réduit la quantité de déchets par rapport aux four traditionnels notamment pour leur rénovation et les fines de grenailles (suppression du grenailage de nettoyage):</p> <ul style="list-style-type: none"> - briques réfractaires : gain de 35 T par rénovation - fines de grenailles : gain de 10 à 20 T par an - réduction des huiles de trempe usagée (four BP sans huile de trempe)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site et bâtiments existants (hors 2 bâtiments parpaing de 25 m2), en zone industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site et bâtiments existants (hors 2 bâtiments parpaing de 25 m2), en zone industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Vis-à-vis des risques et afin de limiter au maximum les effets négatifs notable sur l'environnement, les installations seront implantées hors distance d'effets domino afin de limiter la propagation d'un potentiel sinistre (pas de modification des scénarios majorant identifiés dans le dernier Porter à connaissance). Les locaux seront d'autre part ATEX 2 et avec des murs coupe-feu deux heures.

D'autre part, les installations disposeront de dispositifs de sécurité : contrôle du niveau de vide, arrêt de l'injection de gaz en cas de dysfonctionnement des cellules du four, inertage à l'azote...

Vis-à-vis des impacts, l'utilisation d'une technologie basse pression permet d'avoir des effets positifs pour l'environnement en comparaison aux fours traditionnels. Particulièrement pour les rejets atmosphériques, les COV sont traités par un oxydateur thermique lors du procédé de carbonituration que ne disposaient les fours historiques du site. Il en est de même pour les consommations d'eau et d'énergie, et la production de déchets (moins d'opérations process), toutes estimées à la baisse avec la mise en oeuvre des fours BP. Voir Annexe 10

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la mise en oeuvre d'un four basse pression en remplacement de fours traditionnels existants sur un site industriel et atelier existants, sans aucune extension ou nouvelle construction (hors 2 bâtiments de stockage de gaz de 25 m²). Cette évolution n'est pas de nature à rajouter de nouveau type de risques ni d'effets négatifs pour l'environnement puisque les évolutions techniques permettront de réduire les impacts. Ainsi, le projet devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale (pas de modification substantielle car procédé déjà connu et cadré, sans rejet significatif) . Un dossier de "demande d'autorisation environnementale" (rubriques 4719 et 4735-1 qui seront soumises à Autorisation au titre des ICPE) avec notamment une étude de danger et étude d'incidence sera déposé en Préfecture pour expliciter l'ensemble des modifications projetées à court terme ou réalisées depuis le dernier porter à connaissance et le dernier arrêté d'autorisation d'exploiter.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plan des servitudes d'utilité publique

Annexe 8 : Plan des ressources en eau potable

Annexe 9 : Cartographies de sensibilité environnementale de la zone d'implantation

Annexe 10 : Evolution des impacts entre four basse pression et four traditionnel.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VALENCIENNES

le,

09/04/2020

Signature

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan des servitudes d'utilité publique Annexe 8 : Plan des ressources en eau potable Annexe 9 : Cartographies de sensibilité environnementale de la zone d'implantation Annexe 10 : Evolution des impacts entre four basse pression et four traditionnel.

9. Engagement et signature

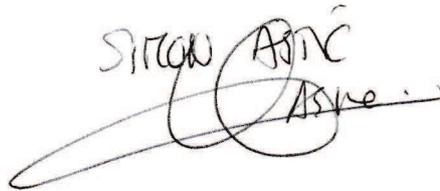
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VALENCIENNES

le, 10/04/2020

Signature



Simon Arinc